



Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- · Connectez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale



Assurément Humain

Office reserves aux agents des services publics, personnels de l'enseignement, le première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de considerate aux asserts des services outres de 20 ans. la première avent à la proposition d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de considerant avent auto et/ou d'un contrat de considerant avent auto et/ou d'un contrat de considerant avent avent auto et/ou d'un contrat de considerant avent avent avent auto et/ou d'un contrat de considerant avent ave

LA GARANTE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employée de l'État et des services publics et sesimilée - Bociété d'assurance mutuelle - Estreprise régie par le Code des sesurances RCSS Paris 775 GS1 140 - Seige social -75, rue de Prory 25857 Paris Cades 17 et ses filaires CMF Assurances, La Seuesgante, CMF Ve, Assistance Protection Juntique et Fiolife Assistances Administration (2000) Celebra Codes 9

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise règie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 578 - Bége sociél : 7, avenue Marcel Provet 28632 Chartres Cedex 9 - Adressa possile : 45630 Chiartres Cedex 9.

Lies contrada competimentarios sante sont souscrita per FADADES supres de CAF Assurences et La Sauvegarde.

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire 104, rue Romain Rolland 93260 Les Lilas Tél.: 01 41 63 27 30 Fax: 01 41 63 15 48 Internet: www.fsu.fr Mél: fsu.nationale@fsu.fr pour@fsu.fr N°CP: 0710-S07429 N° ISSN: 1246-077 X Directeur de la publication: Bernadette Groison Rédaction: Marianne Baby, Monique Daune. Emmanuel Guichardaz. Jacques Mucchielli, Isabelle Sargeni-Chetaud, Valérie Sipahimalani. Conception: agence Naja

Publicité:
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél.: 05 55 24 14 03
E-Mail:
contact@comdhabitude.fr

GMF p. 2 ANCV p. 31 MAIF p. 32

Joint à ce numéro, un supplément 64 p. Textes préparatoires Congrès 2013

Compogravure: CAG Impression: SIEP Crédit photo couverture: CADIEU/NAJA

Prix au numéro: 0,40 € Abonnement: 5,25 € Si vous changez d'adresse, veuillez communiquer vos nouvelles coordonnées à votre syndicat.





sommaire

sociales Contre l'austérité

publiques

Quel rôle économique	
pour les régions	10

éducatives

Coulisses de la loi	1
---------------------	---

Recrutements	1	3	

c'est demain

Céréales et crise alimentaire 24

culturelles

Le budget de la culture 28

rencontre

Agnès Varda 30

DOSSIER

5

Tant qu'on a la Santé

La France se situe au deuxième rang mondial pour la part du PIB consacrée aux dépenses de santé. Cette part a doublé entre 1959 et 2010. En dépit des disparités selon les pays, on observe que les dépenses de santé progressent partout dans le monde.



L'emploi en crise

C'est de toute évidence la partie la plus visible de la crise. Avec la barre des trois millions de chômeurs dépassée depuis le mois d'août et la multiplication des plans sociaux, l'emploi est de loin la préoccupation première des Français.



édito

La Fonction publique, une chance pour l'avenir



es semaines et les mois à venir vont voir se concrétiser plusieurs projets législatifs: Éducation, décentralisation, enseignement supérieur, justice... ils devront donner le cap du changement de politique afin d'assurer plus de justice sociale et de progrès. Le gouvernement doit aussi maintenant entendre les exigences des millions de fonctionnaires qui demandent l'amélioration de la qualité des services aux usagers et de leurs conditions de travail.

Pour mener à bien ces politiques, il faut sortir de la logique de réduction des dépenses publiques.

Bernadette Groison Les investissements dans les services publics et la Fonction publique sont indispensables non seulement pour répondre à tous les besoins de la population

sur tout le territoire mais aussi parce qu'ils constituent des leviers essentiels pour sortir de la crise.

La Fonction publique n'est pas une charge mais une chance pour l'avenir!

La FSU entend bien faire avancer cette exigence avec les personnels qui doivent être entendu car se sont eux les acteurs au quotidien de ces services.

Obama re-président

Mitt Romney est battu, nettement. Les femmes et les « minorités ethniques » ont sans doute évité le pire. La réélection de Barack Obama ne règle pas pour autant les questions cruciales d'un très vaste pays, aux inégalités croissantes. Chômage durable et structurel, appauvrissement et endettement des ménages restent le quotidien d'une grande partie de la population. Le premier mandat d'Obama a été marqué par des batailles parlementaires comme celle pour imposer une réforme de l'assurancemaladie mais aussi par des reculs sur certaines de ses promesses de campagne (fiscalité plus juste, investissement dans le système éducatif ou fermeture de Guantanamo). Sa victoire à la présidentielle, son bon score en terme de grands électeurs le laissent quand même face à une chambre des représentants tenue maioritairement par l'opposition « républicaine ».

> TUNISIE

Des épines sur le jasmin

On se rappelle de la vague d'espoir portée par le printemps arabe. Des hommes et des femmes manifestant, ensemble, pour plus de démocratie, pour ouvrir l'avenir.

En Tunisie, des mois plus tard, le jasmin n'a plus le même parfum et pour les femmes il a même tendance à se couvrir d'épineuses difficultés. Les pressions religieuses, souterraines au moment du soulèvement populaire contre la dictature de Ben Ali, se font de plus en plus insistantes. Les intégristes saisissent des prétextes pour imposer leur censure contre des artistes ou des journalistes. Les femmes ne sont pas les seules à être visées par ces détournements volontaires de la législation pénale mais elles sont victimes de plus d'acharnement.

Dans un pays confronté à des difficultés économiques importantes, la tentation est grande de renvoyer les femmes au foyer ou de les sur-exploiter. Les conflits du travail sont nombreux, y compris contre les Tunisiennes qui osent le syndicalisme comme dernièrement à la filiale tunisienne de l'entreprise LATelec.

Au quotidien, des femmes se retrouvent en situation de devoir rendre des comptes sur leur tenue (trop courte, trop sexy...) ou sur leur légitimité dans le monde du travail. L'Association Tunisienne des Femmes Démocrates dénonce la multiplication et la banalisation de comportements publics humiliants ou agressifs. À la fin de l'été, les



travaux de la Constituante avaient créé de très fortes inquiétudes sur le statut de citoyenne des femmes et leurs droits d'égalité acquis. Il aura ainsi fallu une forte mobilisation pour que la notion archaïque de « complémentarité » entre l'homme et la femme puisse disparaître du projet de constitution. Dans le cadre du programme « Soyons actifs », la FSU travaille avec des associations tunisiennes à la réduction des inégalités. Pour les citoyennes tunisiennes, l'urgence c'est l'éducation et un véritable accès à l'autonomie, notamment en milieu rural.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Bricoleur de l'indicible

Comment devient-on conseiller en insertion professionnelle dans une mission locale? Pour Frédéric, cela a commencé par un engagement associatif dans la lutte contre l'illettrisme, puis, après un passage en région parisienne comme salarié dans ce même secteur, il a saisi l'opportunité d'un recrutement à la mission locale de Limoges pour revenir dans sa ville natale. « Je crois que ce sont les expériences personnelles et professionnelles qui font le conseiller, il faut évidemment avoir le goût du travail avec le public, de la communication avec les entreprises » explique-t-il.

Au sein de la mission locale, ils sont une quarantaine à recevoir et accompagner des jeunes de 16 à 25 ans, pour les aider à élaborer leur projet professionnel, mais aussi favoriser leur insertion sociale : « les jeunes que l'on reçoit sont de plus en plus nombreux, de plus en plus en situation précaire, avec les répercussions sur leur vie sociale, familiale, finan-



Conseiller

Conseiller en insertion professionnelle

cière... À cela s'ajoutent des difficultés psychologiques, des histoires personnelles souvent pas très

Pourtant, les objectifs de la mission sont de plus en plus tournés vers l'emploi, avec une obsession : faire du chiffre. Difficile quand les financements stagnent ou varient en fonction des résultats (qu'ils proviennent de l'État, de la Région ou de la communauté d'agglomération), et que le marché de l'emploi se resserre!

Alors que les missions locales ne sont pas encore fixées sur leur sort dans le cadre de la nouvelle étape de décentralisation, il milite avec son syndicat, le SNU-TEFI FSU, pour que sa fonction et celle de ses collègues dépassent le statut de simple « mission » et que l'on reconnaisse enfin pleinement le rôle de ces « bricoleurs de l'indicible », selon l'expression du sociologue Philippe Labbé.

Emmanuel Guichardaz

> BUDGET

Contre l'austérité



Le 14 novembre, une manifestation réunissait à Paris les organisations syndicales contre l'austérité.

Emploi, pouvoir d'achat et protection sociale restent les premières préoccupations des Français. Les plans sociaux se multiplient. Les pressions de la droite et du Medef s'accentuent et le gouvernement s'y révèle plus sensible qu'aux mobilisations sociales. L'objectif affiché de réduction à 3 % du PIB en 2013 du déficit public et de la construction des budgets nationaux dans le cadre d'une « règle d'équilibre budgétaire » imposée par le TSCG européen conduisent à de nouvelles restrictions dans les dépenses publiques.

Le pacte sur la compétitivité présenté par le premier ministre a fait l'effet d'un vrai choc. Directement inspiré du rapport Gallois, il prévoit 20 milliards de nouvelles aides aux entreprises sans contreparties, une augmentation de la TVA (impôt particulièrement injuste socialement) et de nouvelles réductions de dépenses publiques. On est encore loin de la réforme fiscale d'ampleur indispensable.

Dans la Fonction Publique, la FSU refuse une poursuite rampante de la RGPP et exige une rupture claire avec la nouvelle gouvernance. Pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il est nécessaire de créer des emplois au-delà des secteurs prioritaires (Éducation, justice, sécurité).

Refusant de se résigner au gel du point d'indice ou au maintien de la journée de carence, la FSU considère qu'il faut au contraire « oser revendiquer » des mesures générales et immédiates de hausse des traitements, des pensions et de rattrapage de pouvoir d'achat.

Le 14 novembre, à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), les mobilisations ont été nombreuses et fortes partout en Europe (grèves générales en Espagne, au Portugal...). En France, des manifes-

tations unitaires à l'appel de CGT-CFDT-UNSA-Solidaires-FSU ont eu lieu dans tous les départements et en région parisienne. La FSU continuera à s'investir dans les initiatives de convergence à l'échelle européenne, notamment dans le cadre syndical européen et dans celui de l'Altersummit.

La FSU se joindra à la manifestation du 1er décembre à l'initiative des organisations de chômeurs en cherchant à ce que le front intersyndical y appelant soit le plus large possible. Cette mobilisation permettra de porter les revendications de hausse des minimas sociaux, de la remise en cause de la Convention Unedic et la nécessité de créer des emplois de qualité.

Les semaines et les mois à venir vont voir se concrétiser plusieurs projets légis-latifs. La situation économique, les conséquences des décisions budgétaires justifie la poursuite de la mobilisation, l'intervention des salariés, des chômeurs, des retraités dans le secteur public comme dans le secteur privé. La FSU continuera de rechercher les convergences les plus unitaires possibles pour organiser l'intervention des personnels afin de peser sur les décisions à venir, dans tous les secteurs.

CLARA CHALIGNY

Mariage pour tous

Le projet de loi sur le mariage pour tous, présenté en conseil des ministres le 31 octobre, ne sera pas examiné à l'Assemblée le 12 décembre 2012 mais fin janvier 2013. Le président de la commission des lois et le rapporteur ont en effet réclamé un délai au gouvernement pour mener à bien les 80 auditions prévues de personnes et institutions concernées par le dossier. Espérons que ce report ne préfigure pas un recul face aux pressions réactionnaires par rapport à une loi emblématique du quinquennat de François Hollande et que le délai accordé permettra d'aboutir à une réelle avancée pour les couples homosexuels. Reste posée la question de la PMA (procréation médicalement assistée) pour les couples de femmes qui divise les députés de la majorité, comme l'ensemble de la société.

La loi Dufflot annulée

La loi sur le logement social adoptée le 10 octobre par le Parlement a été annulée le 24 octobre, suite à un recours de l'UMP au Conseil Constitutionnel sur des questions de procédure. La loi prévoyait un relèvement de 20 % à 25 % du taux obligatoire de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants d'ici 2025, la baisse du seuil des 3 500 habitants à 1 500 en Ile-de-France et un taux minimum de 10 % pour les petites communes. La question de l'accès au logement était importante, elle est devenue cruciale vue les conséquences de la crise sur les ménages, et les augmentations des prix des loyers. Une loi est indispensable pour remplacer la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, insuffisante et régulièrement contournée par les communes les plus riches.

L'emploi en crise

C'est de toute évidence la partie la plus visible de la crise. Avec la barre des trois millions de chômeurs dépassée depuis le mois d'août et la multiplication des plans sociaux, l'emploi est de loin la préoccupation première des Français.

Les mauvais chiffres s'accumulent en effet sans discontinuer depuis plus d'un an et demi : chaque mois enregistre une nouvelle progression du taux de chômage, au point que les ministres en charge du dossier s'empressent, tous gouvernements confondus, de les annoncer par anticipation avant la publication officielle. Ainsi,



Les licenciements dans les grandes entreprises, premier facteur d'aggravation du chômage.

près de 47 000 personnes ne travaillant pas, même à temps partiel (de catégorie A), se sont inscrites en septembre à Pôle emploi, venant ainsi grossir les rangs des demandeurs d'emploi. Ils sont maintenant plus de 4,5 millions, si l'on prend en compte tous ceux qui ont un emploi à temps partiel (catégories B et C).

L'Europe n'est pas épargnée

Dans la zone Euro, le chômage a atteint en septembre 11,6 %, soit dixhuit millions et demi de personnes, un nouveau record. Avec 10,8 % de la population active, la France se situe dans la moyenne, la situation étant particulièrement grave en Espagne et en Grèce, avec près d'un quart de la population touchée. Mais il a bondi également à Chypre (8,5 % à 12,2 %) et au Portugal (13,1 % à 15,7 %). Au point que les dirigeants de ces pays, poussés par des grèves et manifestations de plus en plus importantes. n'ont de cesse maintenant de réclamer de nouveaux délais pour la mise en œuvre des plans de rigueurs, présentés pourtant il y a peu comme des remèdes à leur situation économique! Seule l'Allemagne tire son épingle du ieu avec un taux autour de 6,8 % en moyenne, soit le plus bas depuis la réunification, mais en hausse constante depuis 7 mois.

Les jeunes sont les plus touchés

Les jeunes sont les premières victimes de cette situation : ils étaient 3,49 millions au chômage en septembre dans la zone euro (23,3 %),

soit 275 000 de plus qu'en août. Et c'est encore pire en Espagne et en Grèce, avec plus d'un jeune sur deux au chômage (respectivement 54,2 % et 55,6 %). C'est toute une génération qui se trouve ainsi sacrifiée, privée d'avenir avec la précarité comme seul horizon.

En France, le gouvernement a d'ailleurs ciblé ces derniers, avec les seniors, qui sont les catégories qui ont subi la plus forte hausse ces dernières années (2,2 et 2,3 %).

Ainsi, les premiers « emplois d'avenir » viennent d'être officiellement créés. Destinés aux ieunes pas ou peu qualifiés des zones défavorisées, et notamment les 120 000 jeunes sortant du système éducatif sans qualification, ils devraient concerner à terme 150 000 jeunes, dont 100 000 dès l'an prochain.

Suivront en 2013 les « contrats de génération », qui visent à encourager l'embauche de jeunes en CDI et le maintien dans l'emploi des seniors.

La compétitivité en question

Troisième front ouvert par le gouvernement, la négociation engagée par les partenaires sociaux pour réformer le marché du travail et créer le « choc de compétitivité » - même si la formule a été abandonnée depuis et qu'il veut voir aboutir avant la fin de l'année. Une négociation qui prend pour postulat que le coût du travail serait un frein à l'embauche, postulat réfuté par nombre d'économistes : si la France est le pays des 35 heures et d'un financement de la protection sociale reposant en grande partie sur le salaire et les charges, elle est aussi celui où la productivité des salariés est la plus forte. À coût du travail comparable, elle est de 20 % supérieure à celle de l'Allemagne par

Sans attendre le résultat de ces négociations, devant les sombres prévisions de croissance et la perspective de ne pas respecter l'objectif de

Négociations sous pression

Entamées le 4 octobre, les négociations sur la « sécurisation de l'emploi » entre les partenaires sociaux patinent. Elles devraient reprendre à la mi-novembre. Lors de la 4° séance, les syndicats ont rejeté les propositions du patronat, considérées comme une « véritable provocation » (CFDT), « inacceptables » (CGT). Elles visaient entre autres, à restreindre le périmètre d'application du licenciement économique, empêchant le recours en justice des salariés. Pour la CGT, il faut au contraire élargir les droits d'intervention des représentants du personnel en amont des licenciements, et revoir le licenciement économique pour le limiter aux seules entreprises en graves difficultés économiques. Elle propose de mettre en œuvre la sécurité sociale professionnelle en expérimentant de nouvelles formes de maintien dans l'emploi responsabilisant les entreprises qui licencient.



réduction à 3 % des déficits publics, le gouvernement, s'inspirant du rapport Gallois, a annoncé une batterie de mesures dans son « pacte » de compétitivité, dont la principale est un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros financé par une hausse de la TVA et une nouvelle réduction des dépenses publiques. Il espère ainsi créer 300 000 emplois à l'horizon 2 017.

D'autres choix sont-ils possibles ? Oui, assurément : ils passent par de nouvelles répartitions des richesses, l'augmentation des ressources publiques par une fiscalité redistributive, la sécurité sociale professionnelle...

Des revendications qui ont été notamment portées lors de la mobilisation unitaire européenne contre l'austérité du 14 novembre.

Il s'agit aussi, à l'heure où les plans sociaux se multiplient au sein de multinationales pourtant bénéficiaires, de bloquer les licenciements dans les entreprises qui privilégient le versement de dividendes aux actionnaires. Il faut enfin mettre en œuvre, dans le cadre de la transition écologique, une nouvelle politique de réindustrialisation, de relocalisations, de développement des services publics et de l'emploi public...

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à

Pierre Concialdi

« Briser le cercle vicieux »

Pour le 16° mois consécutif, le chômage continue de progresser dans notre pays comme dans le reste de la zone euro. Cette tendance est-elle inéluctable?

Le chômage n'est pas une fatalité. Mais les politiques menées depuis de nombreuses années contribuent à l'aggraver, notamment parce qu'elles compriment le pouvoir d'achat des salariés et freinent la croissance de la demande, principal moteur de l'activité et de l'emploi. L'adoption du « Pacte budgétaire » ne peut qu'aggraver cette tendance.

Le gouvernement semble être tenté par la baisse du « coût du travail » pour retrouver de la compétitivité. Est-ce la bonne voie ? La France ne souffre pas d'un problème de compéti-

tivité. Depuis 30 ans, le coût de la main-d'œuvre a augmenté moins vite en France qu'en Allemagne et la productivité bien plus vite, même si la tendance s'est légèrement inversée dans les années 2000. Cela n'a pas nui aux exportations allemandes. Plus généralement, il n'existe guère de lien entre coûts salariaux unitaires et performances à l'exportation comme le souligne la Commission européenne dans un rapport récent. Par ailleurs. la recherche de la compétitivité par la baisse des coûts salariaux est mortifère pour les pays européens qui commercent principalement entre eux. Cette course incessante au moins disant salarial finit par déprimer la consommation intérieure et, du même coup, l'emploi.



Pierre Concialdi, économiste à L'IRES.

Quelles sont les pistes possibles pour sortir de cette spirale?

Les politiques d'offre menées depuis 30 ans ont déséquilibré le partage des revenus et ont nourri la croissance de profits de plus en plus spéculatifs. Il faut briser ce cercle vicieux. La revalorisation des bas salaires est une priorité. La réduction du temps de travail (sans perte de salaire) est aussi un levier majeur pour agir à la fois sur le partage des revenus et le niveau de l'emploi.

Contraception gratuite pour les 15-18 ans

Le remboursement à 100 % des contraceptifs pour les jeunes filles de 15 à 18 ans a été adopté par l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013. L'amendement voté par les députés vise à faire prendre en compte par la sécurité sociale tous les modes de contraception des jeunes filles mineures, et pas seulement la pilule. Certes, la contraception pouvait déjà être délivrée gratuitement et de façon anonyme aux mineures dans les plannings familiaux mais ces centres sont trop peu nombreux et leur accès compliqué. La mesure est donc très positive. La question des jeunes femmes majeures vivant dans la précarité reste toutefois posée.

> PLF 2013

Plus d'impôts, moins de dépenses

Marqué par l'objectif affiché par le gouvernement de réduire le déficit public de 4,5 % du PIB en 2012 à 3 % en 2013, le PLF 2013 se caractérise par plus de 24 milliards d'euros de hausses d'impôts et par 10 milliards d' « efforts » du côté des dépenses publiques.

Côté recettes, certaines mesures allaient dans le bon sens : nouvelle tranche à 45 % du barème de l'impôt sur le revenu (au-delà de 150 000 euros par an), annonce d'un alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail, rétablissement d'un barème plus strict pour l'ISF, surtaxe exceptionnelle de 18 % sur les revenus du travail excédant 1 million d'euros aboutissant à une taxation globale de 75 %. Mais des reculs du gouvernement en ont limité la portée : l'alourdissement de la taxation des plus-values en cas de cession a été revu à la baisse en réponse à la gronde des « pigeons » et l'ISF rapportera finalement 247 M d'euros de moins en 2013 gu'en 2011.

Avec le maintien du gel du barème de l'impôt sur le revenu, de nombreux contribuables (au-delà des deux premières tranches) verront mécaniquement leur impôt augmenter.

Près de 900 000 foyers aisés verront par ailleurs l'avantage fiscal maximal procuré par le quotient familial abaissé de 2 336 à 2 000 euros par demi-part.

Si ce budget s'attaque à certains des privilèges éhontés des plus fortunés, on est encore loin d'une réforme fiscale globale visant un autre partage des richesses en incluant les impôts locaux. Sans véritable élargissement des assiettes et vu l'ampleur des niches fiscales et des multiples régimes dérogatoires maintenus, notre système fiscal demeure peu progressif et le nouveau taux marginal de 45 % est inférieur à celui pratiqué dans de nombreux pays européens.

Côté dépenses, l'annonce (positive) de l'arrêt des suppressions de postes et de créations d'emplois dans l'éducation, la justice et la sécurité ne saurait justifier que cela se fasse au détriment des autres ministères ou de certains secteurs à l'intérieur même des ministères prioritaires. Et le gel des dépenses en valeur va peser sur les collectivités territoriales déjà en difficulté. Parce que les finances publiques jouent un rôle moteur dans le développement de l'activité économique, la FSU réclame l'ouverture de discussions dans la FP et les services publics et des négociations sur la revalorisation des salaires des agents. Il faut notamment en finir avec le gel du point d'indice.

Monique Daune

Mesures pour les étrangers arrivant en France

Le ministre de l'intérieur a annoncé un certain nombre de mesures en faveur des étrangers arrivant en France. À commencer par la fin de la présence de familles avec enfants dans les centres de rétention. Une mesure réclamée par les associations, mais qui n'empêche pas les reconduites à la frontière.

C'est aussi l'abrogation prévue du « délit d'aide à l'entrée ou au séjour irrégulier », le fameux article L 622-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dénoncé dans le film « Welcome ».

Autres changements annoncés : la création d'un titre de séjour intermédiaire de trois ans, un budget en hausse pour le droit d'asile et un certain nombre de mesures visant à faciliter la naturalisation, notamment en ouvrant l'accès aux précaires et aux étudiants, et en supprimant les questionnaires à choix multiples sur l'histoire ou la culture française qui devaient entrer en vigueur cette année. Cependant, la limite de 30 000 régularisations par an, décidée par son prédécesseur, n'est pas remise en cause. Même s'il affirme ne plus donner d'objectifs chiffrés pour les reconduites à la frontière, les expulsions quotidiennes démontrent que, dans ce domaine en tout cas, des changements sont encore attendus!



Abonnez-vous...!

« Regards croisés » + « La lettre électronique »







Je m'abonne pour un an (4 numéros) à la revue de l'Institut de recherches de la FSU Je joins un chèque de 26 euros pour le règlement

IR.

Nom et prénom :
Adresse complète :
Courriel :

publiques

« Votre avis nous intéresse » !

C'est le message de la prochaine campagne publique de la FSU, adressé à tous les personnels des Services publics où elle intervient. Alors que de nombreuses concertations sont ouvertes par le gouvernement, la FSU veut donner la parole aux premiers concernés, les agents de la Fonction publique. Comment améliorer le fonctionnement des services? Comment répondre mieux aux besoins de la population? Quelles revendications concernant les conditions de travail? Quelles sont aujourd'hui vos priorités?

Ces contributions, rapides, via les sites syndicaux ou des réunions, permettront à la FSU de porter encore plus haut et fort les exigences pour faire avancer le service public! > DÉCENTRALISATION

Quel rôle économique pour les régions ?



Au moment où se prépare la future loi décentralisation-réforme de l'État, des tensions importantes apparaissent entre les tenants d'une nouvelle étape de décentralisation donnant plus d'autonomie aux régions, notamment en termes de financements et de pilotage, et les partisans d'un rôle déterminant de l'État. Le dernier congrès de l'Association des Régions de France à Lyon courant octobre a été marqué par ces tensions que la ministre M. Lebranchu a voulu apaiser en affirmant qu'elle travaille avec le ministère de l'Économie sur plusieurs pistes pour redonner une part d'autonomie fiscale aux régions (rénovation de l'assiette de l'impôt sur les entreprises de réseaux, adaptation du financement de l'apprentissage, transfert de nouveaux impôts nationaux...).

Les présidents de régions ont réaffirmé à cette occasion très fortement leur volonté de jouer un rôle de chef de file du développement économique et de l'innovation.

Les régions ont déjà obtenu la gestion directe des fonds européens mais elles revendiquent un poids plus important dans la future Banque publique d'investissement (BPI) que celui envisagé dans le projet de loi présenté en conseil des ministres le 17 octobre.

Avec le Collectif « Pour un pôle public financier », la FSU demande l'ouverture d'un débat national sous l'égide du parlement autour du statut, du rôle et des missions de la

future BPI.

Concernant l'autonomie fiscale revendiquée par les régions, la FSU estime qu'elle est de nature à favoriser la concurrence entre les territoires et accentuer les inégalités entre citoyens devant l'impôt et défend la nécessité de mettre en œuvre de véritables péréquations assurées par la collectivité nationale.

Elle est opposée aux projets annoncés par le gouvernement de transfert aux régions de l'ensemble des attributions qui sont encore celles de l'État en matière de formation professionnelle, d'orientation et de mise en cohérence des politiques d'accompagnement vers l'emploi. Elle a interpellé le premier ministre sur cette question cruciale pour l'avenir des jeunes.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Mobilisation aux ministères de l'écologie et du logement

Le 23 octobre, à l'appel de la CGT et de la FSU, une manifestation nationale a rassemblé à Paris plus de 3 000 personnels de tous les services (ministères MEDDE et METL, établissements publics). Mobilisation réussie, témoin des inquiétudes et des attentes : les 1 750 suppressions de postes prévues au budget 2013 pèsent lourd en termes de remise en cause des missions, de dégradation des conditions de travail et des carrières. Malgré les engagements de la Conférence environnementale en septembre, la « transition écologique » se traduirait par 150 suppressions d'emplois dans les établissements chargés de l'environnement, la « relance de la voie d'eau » passerait par une suppression de 121 emplois ! Des milliers de postes sont menacés par le désengagement de l'État dans l'aide aux communes. Des négociations s'ouvrent au sein des ministères de l'Écologie et du Logement notamment sur l'emploi, les catégories C, les corps et contractuels de l'environnement, les déroulements de carrière, la reconnaissance de la pénibilité avec bonification du service actif, l'extension du décret amiante, la mise en œuvre de la résorption de la précarité... La CGT et la FSU entendent continuer à y peser, avec les personnels.

> FPF

Baisse d'action sociale

L'action sociale de l'État, qui permet à chaque administration d'accorder des prestations spécifiques à ses agents (actifs et retraités) dans divers domaines, est composée de deux volets complémentaires : l'action sociale ministérielle et l'action sociale interministérielle. Cette dernière est harmonisée par le CIAS (Comité interministériel consultatif d'action sociale).



En Ile-de-France, seulement 13 % des demandes de logements sociaux sont satisfaites.

Les huit organisations syndicales de la fonction publique d'État ont quitté la séance du CIAS du 24 octobre 2012 pour protester contre la volonté du gouvernement de rompre avec la « sanctuarisation du budget d'action sociale » obtenue des précédents ministres – dans un contexte pourtant déjà contraint – et dénoncer un projet de budget sans aucune ambition pour 2013.

En baisse de près de 15 millions d'euros par rapport à 2012, la prévision de crédits ne permettra pas de mener la politique d'action sociale que les personnels attendent pour améliorer leurs conditions de vie dans un contexte social qui ne cesse de se dégrader. Baisse des crédits sur les chèques vacances alors que le nombre de bénéficiaires a progressé de 7 % en 2012 et en totale contradiction avec la campagne médiatique programmée ; recul des réservations en logements alors que l'accès aux 5 % de logements sociaux préfectoraux est saturé dans certaines zones comme l'IDF où seulement 13 % des demandes obtiennent une réponse favorable; même recul en matière de crèches alors que 500 places n'ont pu être totalement financées en 2012 ; baisse de 5 millions d'euros en autorisations d'engagement sur les restaurants interministériels administratifs; aucun crédit prévu pour l'AMD (aide au maintien à domicile) des agents retraités de l'État.

Alors que les agents subissent depuis près de trois ans le gel du point d'indice et qu'ils vont supporter un prélèvement supplémentaire sur leurs cotisations retraite et la hausse généralisée des prix, un tel retrait par rapport aux exercices précédents est totalement inacceptable.

MONIQUE DAUNE

Coupables d'être malades ?

Instituée par le précédent gouvernement, la journée de carence s'applique depuis le 1er janvier aux agents de la fonction publique en arrêt maladie. Contrairement aux salariés du privé qui, dans deux cas sur trois. bénéficient d'une prise en charge intégrale de leurs 3 iours de carence par leurs employeurs, les fonctionnaires malades y sont toujours de leur poche. N'engendrant aucune économie pour le régime général de la sécurité sociale, la mesure pénalise fortement les agents à faibles revenus, ceux à la santé la plus fragile ou qui exercent en zone difficile et les ieunes femmes. Dans un courrier commun. les mutuelles de la fonction publique et les principales fédérations de fonctionnaires ont appelé ensemble M. Lebranchu à abandonner cette mesure profondément

Conditions de vie au travail dans la Fonction publique

Le 12 novembre, la FSU s'est félicitée de l'ouverture de discussions sur l'amélioration des « conditions de vie au travail » des agents de la fonction publique. Mais elle a posé d'emblée la question du périmètre des discussions à venir en indiquant que l'intitulé même du groupe de travail portait à confusion.

Pour la FSU, il s'agit bien de s'intéresser à tout ce qui est au cœur de l'activité professionnelle, mise sous tension permanente sous l'effet des suppressions massives de postes, des réformes imposées à la hussarde, des injonctions incessantes et parfois contradictoires, de la mise en concurrence des personnels...

Elle a indiqué qu'après tant d'années de RGPP qui avait bafoué les valeurs du service public et détérioré les conditions de travail des agents, il était urgent que la Fonction Publique se fixe des objectifs ambitieux qui se traduisent par des actes forts. Rappelant que les suicides au travail n'étaient que la partie émergée de l'iceberg de la souffrance au travail, elle a mis en avant les attentes des agents pour que chacun puisse tout simplement bien faire son travail : création d'emplois partout à hauteur des besoins, un travail qui s'adapte aux agents et non l'inverse, de nouveaux droits pour les personnels, une véritable priorité à la santé et à la sécurité au travail, de nouvelles pratiques en matière de gestion des personnels.

Rythmes: tout reste à faire!

La volonté de réformer les rythmes de l'école primaire, mis à mal depuis 2008, a été fortement affirmée par le ministre. Mais force est de constater que l'ambition affichée n'est pas, pour l'heure, au rendez-vous! L'annonce du retour à 9 demi-journées avec classe le mercredi matin devait s'accompagner d'un allègement de la journée. Que faire alors des enfants sur les temps libérés ? Les collectivités territoriales ne sont pas prêtes à assurer les coûts, et on a du mal à cerner l'intérêt de l'enfant dans les propositions ministérielles. Pour le SNUipp-FSU, les enseignants ne peuvent pas être les perdants d'une réforme qui ne peut, seule, régler les problèmes de la réussite des élèves. Interpellé par le Snuipp, le SE-UNSA et le Sgen-CFDT, le ministre a annoncé une remise à plat du dossier et une table ronde avec les différents acteurs.

> REFONDATION

Coulisses de la loi

Le 9 octobre, à la Sorbonne, la concertation pour la « refondation de l'école » s'achevait par la remise officielle d'un rapport de synthèse au président de la République.



Depuis, une phase de négociations avec les organisations syndicales s'est ouverte sur les grands axes de la loi d'orientation et de programmation qui devrait être soumise au parlement en janvier. Après deux jours de présentation des grandes lignes de son projet à l'ensemble des syndicats enseignants, les 15 et 16 octobre, le ministre a ensuite reçu les autres acteurs du monde de l'éducation : parents, lycéens, mouvements pédagogiques, collectivités territoriales. Il a ainsi fait part des décisions concernant les modifications législatives envisagées, comme des sujets qui seront ensuite déclinés dans les textes réglementaires qui suivront.

Des discussions bilatérales avec chacune des organisations concernées ont suivi. Des arbitrages de Matignon, liés aux aspects interministériels sur certains dossiers, ont décalé le calendrier préalablement annoncé. Pour l'heure, aucune proposition écrite n'a encore été envoyée, mais le schéma global est néanmoins

connu. L'école maternelle verra ses missions redéfinies pour mettre fin aux dérives de primarisation qui ont marqué les dernières années. À l'école primaire, le « plus de maîtres que de classes » sera mis en œuvre dès 2013 afin de varier les dispositifs pédagogiques à même de mieux prendre en charge les difficultés des élèves. Un Conseil national des programmes verra le jour.

Sur l'épineux suiet du socle, le ministre a tranché pour une réécriture qui devra prendre en compte la dimension culturelle. Il proposait aussi d'inscrire dans la loi le détail d'expérimentations sur la non moins sensible question des continuités école-collège, ce que les syndicats de la FSU ont refusé. La formation des enseignants se veut emblématique d'une nouvelle politique pour l'École. La réforme se traduira par la création des ESPE, écoles supérieures du professorat et de l'éducation, qui devraient ouvrir leurs portes dès septembre 2013. Les négociations ont repris le 12 novembre. Certaines décisions suscitent de franches inquiétudes, voire sont inacceptables, comme la gestion par les régions des formations professionnelles ou la mise à disposition des co-psy pour l'orientation professionnelle. Les prochaines semaines seront cruciales pour peser sur le débat et juger de la pertinence des propositions.

MARIANNE BABY

AVS: professionnalisation (à nouveau) en chantier

Le dossier de la professionnalisation des AVS est à nouveau ouvert : le 16 octobre, les ministres Marie-Arlette Carlotti et Georges Pau-Langevin ont installé officiellement un groupe de travail sur la « professionnalisation des accompagnants des enfants et adolescents en situation de handicap ». Sous la présidence de Pénélope Komitès, il doit définir un référentiel de compétences et d'activité, un niveau minimum de recrutement et une formation initiale et continue, afin de « dégager les contours d'une nouvelle profession » et « aboutir à une proposition de cadre d'emploi commun ». La FSU participe à ces travaux aux côtés d'une trentaine d'autres organisations ou organismes. Les conclusions sont attendues pour le premier trimestre 2013.

> RECRUTEMENTS

Faut gérer!

Après des années de recrutement en berne à l'Éducation nationale, les vannes des concours s'ouvrent de nouveau. Paradoxalement, cela ne va pas sans poser quelques problèmes.



40 000 recrutements sont proposés pour la rentrée 2013, par le biais de deux concours. 22 100 postes aux concours externes dont 9 000 pour les écoles et 10 917 pour les collèges et lycées publics. sont ouverts aux étudiants inscrits en M2 cette année ou déjà titulaires d'un master. Les candidats passent les épreuves écrites entre fin septembre 2012 et mars 2013, pour une admission de juin à juillet 2013. Les lauréats seront, comme les années précédentes, stagiaires en 2013-2014, affectés devant élèves avec seulement 1/6 de temps de formation. Une deuxième session exceptionnelle de 21 350 places, dont 8 500 pour le premier degré et 10 750 pour le second degré

public sera ouverte (en plus de l'agrégation) pour les étudiants en M1 et M2. Les inscriptions auront lieu en janvier-février 2013, pour des épreuves d'admissibilité en juin 2013 et d'admission en juin 2014. En 2013-2014, durant leur M2, ils seront rémunérés à mi-temps et seront en classe à tierstemps. Les épreuves de ces deux concours restent inchangées. Des modifications interviendront à partir des concours 2014.

De nombreuses questions sur ce concours restent en suspens. Les syndicats de la FSU en ont officiellement fait part au ministère. Une circulaire devrait notamment définir les conditions d'exercice, la nature du contrat et la rémunération des étudiants. Ces annonces s'inscrivent dans un contexte de pénurie de candidats dans le Second degré, et d'inquiétudes concernant les viviers pour certaines académies dans le Premier degré. Pour la FSU, le dossier de la formation est loin d'être clos : des discussions doivent s'ouvrir de toute urgence en associant étroitement le ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CLARA CHALIGNY

Livret personnel de compétences

Le Ministère a décidé pour l'année en cours d'une simplification de l'attestation du Livret personnel de compétences. Il n'est plus nécessaire pour les personnels de renseigner l'intégralité du document, les familles recevront l'attestation sous forme d'une seule feuille, et non plus les 25 pages du livret. Si l'allègement de la procédure dans le premier degré répond à certaines critiques de la version antérieure, la solution proposée n'est pas satisfaisante pour le collège. La simplification y porte seulement sur la quantité d'information transmise aux familles, sans lever officiellement le lourd processus de validation des compétences au sein des établissements.

« Orientation, formation, emploi » : l'État doit garder la main

Le 12 septembre dernier l'Association des Régions de France et le Premier Ministre ont signé « 15 engagements pour la croissance et pour l'emploi ». « La chaîne orientation-formation-emploi » y inclut les problématiques de la carte des formations et l'orientation. Les Régions deviendraient « pilote » de « l'évolution de la carte des formations » et devraient « moderniser » le « service public d'orientation » qu'elles ont « vocation à coordonner et animer ».

Ces engagements viennent percuter les débats du projet de loi sur l'École et risquent de paralyser les évolutions attendues

ces engagements viennent percuter les depats du projet de loi sur l'École et risquent de paralyser les évolutions attendué et nécessaires.

Pour la FSU, la compétence sur la carte de la formation initiale sous statut scolaire doit rester celle de l'État, afin de mener une politique permettant à tous les jeunes l'accès à une première qualification.

Tous les jeunes en formation initiale, et ceux sortis du système scolaire sans qualification, ont besoin d'un système public d'orientation spécifique, développé par des personnels dépendant exclusivement de l'État.

La FSU s'inquiète de voir les Régions demander la compétence, le pilotage et l'animation en matière d'orientation tout au long de la vie, et que le gouvernement semble les leur accorder avant toute discussion sérieuse sur ce sujet.

Ciotti, c'est fini

Le Sénat a voté, jeudi 25 octobre, la proposition de loi mettant fin à la suspension « Ciotti » des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. Dix-huit mois après sa mise en œuvre, le dispositif initié par Eric Ciotti, député et président du conseil général des Alpes-Maritimes (UMP), n'a pas fait ses preuves : selon la Caisse nationale d'allocations familiales. sur 949 familles concernées depuis janvier 2011, 4 qui n'ont pas touché d'allocations pendant 16 mois, 7 pendant 15 mois. Pour sa part, George Pau-Langevin parle de 619 suspensions d'allocations familiales et de seulement 142 rétablissements sanctionnant le retour de l'élève à une scolarité normale : « Cette loi n'a donc, dans 77 % des cas, eu aucun effet. »



> ÉTATS GÉNÉRAUX

Agir pour les collèges et les lycées

Les États généraux du second degré se sont tenus jeudi 25 octobre à Paris au théâtre du gymnase. Au menu : constats et revendications.



Plus de trois cent délégués du SNES, du SNEP et du SNUEP venus de la France entière ont mis en commun et débattu ensemble des synthèses issues de journées académiques. Les personnels ont le sentiment de ne pas être reconnus et d'être empêchés de faire leur métier correctement. La rafale de réformes des années Sarkozy s'est accompagnée d'injonctions contradictoires (programmes toujours aussi lourds mais horaires en baisse : demande institutionnelle de personnalisation ou d'individualisation mais effectifs et nombre de classes par professeur en hausse etc.). Les nouvelles méthodes de gestion des établissements ont mis à mal les collectifs de travail et la démocratie, et ont dégradé les conditions de travail. La réforme de l'évaluation stoppée par le gouvernement aurait d'ailleurs renforcé ces effets. Dans le même temps, la perte de pouvoir d'achat a été telle que la profession vit un décrochage par rapport à son niveau de formation. Il n'est guère étonnant dans ces conditions que les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de l'orientation n'attirent plus. Pourtant, la volonté est intacte de faire réussir tous les élèves. Pour cela, il est nécessaire de travailler la cohérence de la scolarité et des programmes pour permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs. Les réformes récentes ont organisé l'éclatement du système au profit de la mise en concurrence et du « bricolage local ». À l'opposé, il faut favoriser la liaison école-collège tant par les programmes que par la possibilité de concertation entre collègues des Premier et Second degrés. Puis au collège préparer aux trois voies du lycée, dans l'objectif d'y scolariser tous les élèves jusqu'au baccalauréat. Garder un caractère national aux évaluations du baccalauréat pour le préserver de devenir un diplôme local.

Réclamant la remise à plat des réformes et la reconnaissance sociale et salariale de leurs métiers, les délégués ont affirmé leur détermination à s'engager dans l'action, si les décisions ministérielles ne traduisaient pas la rupture qu'ils attendent ou imposaient des pistes qu'ils refusent vigoureusement comme, par exemple, l'« École du socle » au collège, une remise en cause du principe statutaire, ou la régionalisation des personnels d'orientation.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Assises pour l'Enseignement supérieur

Les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu les 26 et 27 novembre à Paris. Elles se préparent localement par des Assises territoriales dans lesquelles les personnels se sont peu investis... Les thématiques annoncées ne prennent pas en compte les problèmes majeurs rencontrés comme la démocratisation de l'enseignement supérieur, la formation des enseignants, la précarité, les carrières des personnels... Ces assises se placent dans un contexte où le gouvernement n'a pas montré de signe de rupture réel avec la politique antérieure et où le manque de financement des universités conduit à des situations catastrophiques. La communauté universitaire est appelée à manifester contre la précarité et pour ses revendications lors de l'ouverture des Assises.

> PREMIER DEGRÉ

Quand les enseignants ont la parole...

« Pas question de laisser les enseignants hors des débats ! ». Telle était la volonté du SNUipp-FSU dès l'été dernier, alors que les réunions de la concertation s'étiraient durant les mois de juillet-août.



Transparence et débats : fidèle à sa conception du syndicalisme, la première organisation des enseignants des écoles a donc mis sur pied un dispositif de grande ampleur pour informer de l'évolution des débats et permettre à chacun, dans la profession, de donner son avis. Près de 150 000 exemplaires papier d'un questionnaire long de 26 items répartis en 6 grands thèmes ont été distribués par les militants dans les départements : réunions d'information syndicale, tournées d'écoles, envoi postal... le succès est au rendezvous, avec plus de 28 000 retours auprès d'Harris-interactive, l'institut de sondage associé à cette consultation. Le panorama dressé par ces réponses permet de mieux cerner les perceptions qu'ont les enseignants de l'école, de sa refondation ainsi que du métier et de ses évolutions.

On retiendra de cette enquête que l'école primaire jouit d'une bonne image auprès d'une majorité d'enseignants qui jugent son fonctionnement global comme bon, même si certaines missions de l'École qu'ils jugent comme importantes ne sont pas, selon eux, totalement remplies. Pour autant sur le plan individuel, la situation apparaît relativement sombre pour les enseignants qui dénoncent une mauvaise image de leur métier dans la société, des conditions de travail difficiles et dégradées, ainsi qu'un manque de ressources pour assurer la réussite de leurs élèves, même si le métier reste, pour une majorité d'entre eux, passionnant. Si les enseignants plébiscitent, sur le principe, une réforme de l'école primaire, une majorité d'entre eux souhaiterait qu'elle se concentre sur les aspects qui fonctionnent le moins bien, fixant alors comme principales priorités la baisse du nombre d'élèves par classe, la refondation de la formation des enseignants ou encore le principe de plus de maîtres que de classes. Face à la réforme des rythmes scolaires, les enseignants déclarent manguer d'information. Un enseignant sur deux se déclare favorable au principe de l'ajout d'une demi-journée d'école par semaine mais sans que le choix du mercredi ou du samedi ne convainque une majorité. Sans compter qu'ils soulignent que, seule, cette réforme n'a pas de sens, et qu'elle doit être accompagnée d'autres mesures.

MARIANNE BABY

Sport scolaire: vers une victoire du SNEP-FSU

Depuis plus de 30 ans, le rapport de forces porté par le SNEP permet aux enseignants d'EPS d'animer le sport scolaire avec un forfait de 3 heures alors que le décret de référence (décret Soisson 1978) n'en prévoit que 2. Malgré des demandes régulièrement réitérées, les gouvernements successifs ont refusé de stabiliser cette situation. Lors d'une entrevue récente, le ministre Vincent Peillon a annoncé que ce décret allait - enfin - voir le jour. Ce serait une réelle satisfaction pour tous les militants du sport scolaire du second degré. Il faudra dans le même temps toiletter les statuts de l'UNSS tout en lui conservant ses caractéristiques de service public.



Vent portant pour l'école

Le vent a soufflé fort à Port-Leucate fin octobre, pendant l'université d'automne du SNUIPP-FSU. Il a surtout soufflé dans les têtes et dans les cœurs des 400 enseignants réunis pour cette 12° édition. Des propos de Marie-Rose Moro sur les enfants de migrants, chance pour l'école, à ceux de Pef, et autres auteurs et illustrateurs des éditions Rue du Monde qui fêtait ses 15 ans d'existence, ce ne sont pas moins d'une trentaine d'ateliers qui ont permis de repenser l'école, les pratiques, le métier. Viviane Bouysse pour l'école maternelle, Michel Fayol pour la numération, Patrick Rayou sur les devoirs, Danièle Cogis sur l'orthographe, Pierre Léna et la main à la pâte, Cendrine Marro et les questions de genre... Un menu à retrouver sur le site snuipp.fr et dans le numéro spécial de fenêtres-sur-cours.



LA FONCTION PUBLIQUE:

UNE CHARGE? NON, UNE CHANCE!

Franck n'est pas un "poste" il exerce un métier.
Qu'il accueille, soigne, protège, enseigne,
accompagne, organise, cherche, anime, gère, ou
contrôle, ses compétences sont toujours mises au
service du plus grand nombre. Franck est agent de
la Fonction Publique, il a des idées sur la manière
de rendre sa contribution encore plus efficace.

Franck n'est pas une charge, mais une chance pour la France.

A suivre sur : facebook.com/fiers.du.service.public



Le service public, on l'aime, on le fait avancer!



La France se situe au deuxième rang mondial pour la part du PIB consacrée aux dépenses de santé. Cette part a doublé entre 1959 et 2010. En dépit des disparités selon les pays, on observe que les dépenses de santé progressent partout dans le monde.

Dossier réalisé par Marianne Baby, Monique Daune, Emmanuel Guichardaz, Isabelle Sargeni-Chetaud, Valérie Sipahimalani Cette tendance est à mettre en relation avec les progrès remarquables de la médecine, le recul de morbidité, les gains de longévité, un meilleur accès aux soins...

Avec notamment ses chirurgiens, son organisation des urgences (SAMU) et celle de la psychiatrie, qui font référence dans le monde, la France est enviée pour son système de santé performant, sa médecine de grande qualité, sa couverture maladie universelle et une prise en charge par l'assurance maladie obligatoire encore élevée en moyenne (75 %).

Et pourtant, les inégalités dans l'accès aux soins ne cessent de croître depuis quelques années: déserts médicaux en zones rurales et périurbaines, délais d'attente importants pour obtenir une consultation dans certaines spécialités, difficultés d'accès à une complémentaire santé...

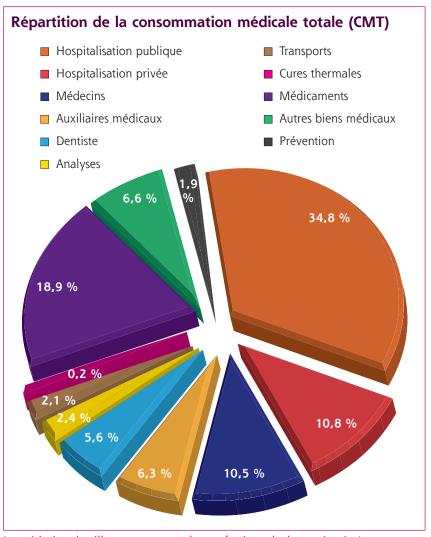
Avec les dépassements d'honoraires de plus en plus fréquents, la présence du secteur lucratif à l'hôpital, la multiplication des franchises, des forfaits et des déremboursements, le « reste à charge » des patients ne cesse d'augmenter. Les mutuelles ont de plus en plus de mal à maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées. Et le renoncement aux soins n'est plus un phénomène marginal. La branche maladie connaît un déficit structurel à cause notamment des progrès techniques, plus coûteux, mais aussi de la mauvaise organisation du système et des prescriptions médicamenteuses excessives. À ce déficit structurel, s'ajoute un déficit conjoncturel lié à la crise: chômage élevé, salaires en berne, exonérations importantes de cotisations patronales... Le Parlement vote chaque année la loi de financement de la sécurité sociale qui fixe l'objectif national des dépenses d'assurance maladie. C'est la seule loi votée en déséquilibre, avec un déficit prévu dès le départ mais toujours en baisse par rapport à celui de l'année précédente si bien que tous les besoins ne peuvent pas être couverts.

Le gouvernement Sarkozy voulait limiter le périmètre des soins remboursés en définissant un « panier de soins » a minima et en transférant une partie des dépenses sur les mutuelles (ou organismes complémentaires) ou sur les malades.

Le Haut conseil de financement de la protection sociale, installé par le gouvernement actuel, doit explorer les perspectives financières à moyen et long termes en incluant les besoins liés à la perte d'autonomie. Ce sera l'occasion pour la FSU de poser la question des garanties apportées aux citoyens et de défendre des modalités de financement qui permettent une redistribution des richesses bien plus juste que celle qui prévaut aujourd'hui. L'enjeu est d'obtenir une politique ambitieuse de santé publique pour tous qui revienne sur les régressions imposées et garantisse une assurance maladie couvrant tous les besoins utiles, définis démocratiquement. Cela suppose notamment de réorganiser la médecine de ville en résolvant la question des déserts médicaux, de défendre l'hôpital public, de réorienter le système vers davantage de prévention, de supprimer les dépassements d'honoraires et de promouvoir une autre politique du médicament.

Comment ça va?

La situation est paradoxale: avec des techniques de pointe et une couverture maladie universelle, la France est réputée avoir un des meilleurs systèmes de santé au monde mais l'inégalité d'accès aux soins suivant le milieu social ou le territoire devient insupportable.



La médecine de ville regroupe tous les professionnels de santé qui n'exercent pas en milieu hospitalier.

La crise économique de ces dernières années a mis en lumière des problèmes déjà repérés par les professionnels du secteur mais aussi par les patients eux-mêmes.

Dans un pays où la prévention reste marginale, où la médecine du travail est sinistrée (surtout dans la Fonction Publique), les déterminants sociaux restent très lourds qu'il s'agisse des inégalités devant l'espérance de vie ou de l'exposition aux maladies professionnelles.

Les crises sanitaires, de la vache folle

à la grippe aviaire, les scandales récents liés à l'industrie du médicament ont mis en évidence la détérioration régulière du Service Public et la marchandisation accrue du secteur de la Santé. Concurrence cliniqueshôpitaux, des centres hospitaliers entre eux, recherche de rendements (incompatibles avec la notion de santé publique), honoraires libres ont fragilisé le maillage médical.

Le territoire est mal couvert, avec des poches de désert médical qui contraignent les collectivités locales à

L'hôpital public n'est pas une entreprise

trouver des expédients pour fixer des personnels de santé, une concentration des secteurs hospitaliers de pointe, une mauvaise articulation médecine de ville/hôpital qui a justifié de fortes mobilisations dans le secteur des urgences hospitalières, un « parcours de soins coordonnés » inefficace et contre-productif.

De la loi Douste Blazy en 2004 à la loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoires) et la création des agences régionales de santé (ARS) de 2009, l'organisation du secteur santé a été profondément modifiée ces dernières années, toujours sur fond de plans d'économies successifs.

Les désengagements successifs de l'Etat ont réduit la prise en charge des soins pour ce qui concerne la médecine de ville, l'assurance maladie obligatoire (AMO) n'assurant plus qu'un remboursement à peine supérieur à 50 %, même si les affections longue durée (ALD), dans une liste limitative, sont remboursées à 100 %.

Alors que les progrès médicaux au niveau de la recherche ou de nouvelles technologies auraient pu améliorer les prises en charge des malades, sous l'effet des forfaits, des franchises et des déremboursements de médicaments, le « reste à charge » des patients s'est accru et les renoncements aux soins ont augmenté (de 10 % en 2002 à 15,4 % en 2008), notamment chez les jeunes et les personnes âgées, faute d'une couverture suffisante par une complémentaire santé qui coûte de plus en plus cher. Car, taxées de manière injuste face aux assurances privées qui offrent des prestations en fonction des sommes versées, les mutuelles ont de plus en plus de mal à maintenir les solidarités. En témoignent notamment l'insuffisance de prises en charge des soins dentaires ou ophtamologiques.

Le phénomène s'est accéléré avec le développement des dépassements d'honoraires. L'accord récent entre la caisse d'assurance maladie, les organisations représentatives de médecins, et l'UNOCAM (union nationale des organismes complémentaires) ne réduit pas significativement les dépassements et la signature d'un «contrat de bonne pratique» est laissée au libre choix des médecins.



Ce qu'on doit légitimement demander à un hôpital public, c'est de soigner sans discrimination l'ensemble de la population, de faire profiter tous les patients des avancées technologiques et scientifiques. Or, les modifications arbitraires de la carte sanitaire, le développement en son sein d'un secteur privé, les fermetures de services et la recherche d'économies par mutualisationsfusions ont dégradé la situation au niveau national. Avec la tarification à l'activité (T2A), le financement public

des hôpitaux dépend du nombre d'actes pratiqués et de leur tarif. Les nouveaux modes de gestion importés du secteur privé, les décisions peu démocratiques des ARS ont déstabilisé des personnels déjà submergés. Les mouvements de défense des Services publics, la Coordination nationale des hôpitaux et maternités

de proximité ont contribué activement à la prise de conscience de l'opinion publique de ces questions. La récente suppression de la convergence tarifaire entre l'hôpital public et les cliniques (qui ne prenait pas en compte les coûts supérieurs liés aux missions de Service public des hôpitaux) était nécessaire, mais elle ne règle pas les problèmes de fond: dotations insuffisantes, T2A, absence de plans de développement pour assurer une réelle égalité des soins sur le territoire.

Perte d'autonomie

La prise en charge de la perte d'autonomie est devenue un enjeu majeur: avec les progrès de la médecine, on peut certes espérer vivre plus longtemps, mais bien souvent, des incapacités surviennent qui peuvent conduire à une situation de dépendance.

La perte d'autonomie proprement dite concerne aujourd'hui 8 % des plus de 60 ans et dure en moyenne 4 ans, mais les projections montrent une augmentation de 35 % des personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030 et un doublement à l'horizon 2060.

La question du financement des différentes aides se pose donc, d'autant que nombre de départements, qui gèrent aujourd'hui l'APA (Allocation de perte d'autonomie), sont asphyxiés financièrement. Le gouvernement précédent n'avait pas caché sa volonté de recourir aux



assurances privées pour financer ces nouvelles dépenses. Pour la FSU, il faut créer un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie dans le cadre d'un service public à créer, relevant de la solidarité nationale.

Les dépassements d'honoraires

Il existe aujourd'hui en France deux secteurs dans le domaine de la santé. Les médecins de secteur 1 pratiquent des tarifs servant de base de remboursement à la Sécurité sociale. Les médecins de secteur 2 pratiquent des tarifs plus élevés que ceux de la Sécu. Les consultations chez les praticiens de secteur 1 sont mieux remboursées qu'en secteur 2 et les dépassements ne sont jamais pris en charge. Ces dépassements atteignent 2,5 milliards d'euros par an. Un quart des médecins les pratiqueraient, majoritairement les spécialistes, restreignant de ce fait l'accès aux soins. Selon une récente enquête de l'UFC-Que choisir, 80 % des Français habitent dans une zone où il est difficile de trouver un gynécologue ou un ophtalmologue qui respecte le tarif de la sécurité sociale. En lle-de-France, pour la gynécologie « l'offre sans dépassements d'honoraires est pratiquement inexistante ». Plus courants à Paris et dans les zones urbaines qu'à la campagne, ces dépassements touchent plus particulièrement Alpes-Maritimes, Rhône et Alsace. Les médecins justifient les dépassements d'honoraires par une augmentation de leurs charges, qu'ils répercutent sur leurs tarifs. Des négociations, débutées fin juillet pour lutter contre les abus, viennent de se conclure. À l'arrivée, les médecins volontaires pourront signer un « contrat d'accès aux soins » qui permet d'échanger des baisses de dépassements d'honoraires contre des remboursements de cotisations sociales et des revalorisations des tarifs remboursables par la sécurité sociale. En revanche, ils ont dû accepter la fixation d'un taux de dépassement abusif et un accès, sans dépassement, des bénéficiaires de la CMU-C*, ce qui n'a pas empêché un appel à la grève lancé le 12 novembre par les praticiens des cliniques privées! Les mutuelles, quant à elles, ont dû mettre la main à la poche.

Comment finan



Depuis plusieurs années, l'augmentation générale des dépenses de santé est supérieure à celle des recettes, d'où un déficit qui perdure et des mécanismes pour le résorber, qui visent sous couvert de « responsabilisation » du patient, à répercuter une partie des coûts sur les usagers: forfaits, franchises, non prise en charge de nouvelles prestations ou de biens médicaux... Le « reste à charge » pour le patient s'est accru, renforçant le phénomène de renoncement aux soins, notamment chez les jeunes et les personnes âgées.

Les cliniques privées sélectionnent leur clientèle et s'orientent vers les actes les plus lucratifs, laissant aux hôpitaux les soins lourds et les patients les plus modestes. De leur côté, les mutuelles peinent à maintenir les solidarités face aux assurances privées qui prospèrent au fil des désengagements successifs. Parallèlement, des mesures prises

pour réduire les coûts ont visé essentiellement les comportements des patients: mise en place du « parcours de santé » et du médecin traitant, incitation à l'usage des génériques, contrôle plus fréquent des arrêts maladie et mise en place du délai de carence dans la fonction publique! Il est pourtant possible d'assurer une prise en charge des dépenses de

^{*} Couverture maladie universelle complémentaire.

DOSSIER

cer?

santé par la solidarité nationale couvrant tous les besoins utiles, tout en maîtrisant les coûts. Cela suppose un effort de financement collectif important si on veut empêcher de nouveaux transferts vers les complémentaires.

Du côté des ressources, cela passe par un financement solidaire fondé sur un autre partage des richesses, une plus forte taxation des revenus financiers et du patrimoine, une remise à plat des exonérations de cotisations patronales... Les cotisations des employeurs pourraient également moduler en fonction de leur politique d'emploi et de salaires. La question de l'augmentation de la CSG se pose, mais aussi celle de sa progressivité pour plus de justice sociale.

Il est également indispensable d'agir sur l'organisation de notre système de santé. Le rôle du médecin généraliste doit être repensé pour l'inscrire dans un réseau de santé coordonné, les règles de rémunérations (tarification à l'acte) doivent être revues et les dépassements d'honoraires interdits à terme. La notion de médecin traitant doit être retravaillée pour améliorer le parcours de soins, la formation initiale et continue des médecins, revue. Il faut en outre réfléchir aux conditions de l'installation des praticiens afin de lutter contre les déserts médicaux.

En ce qui concerne l'hôpital public, la carte sanitaire doit être revue à partir des besoins, il faut revenir sur les fermetures d'hôpitaux de proximité et de maternités partout où elles sont injustifiées. La tarification à l'activité, qui freine l'accomplissement des missions de service public, doit être abrogée.

Une autre politique du médicament doit être développée (voir page 22). La gouvernance du système doit enfin être profondément réformée afin de rétablir une véritable démocratie sanitaire, ce qui implique de revoir le fonctionnement des ARS de la conférence régionale de santé.

C'est aussi tout notre système de santé qui doit être rééquilibré du « tout curatif » vers davantage de prévention à tous les niveaux: éducation à la santé, environnement, amélioration des conditions de vie et de travail, médecine du travail et de prévention...

Indispensables mutuelles



Les Mutuelles jouent un rôle important dans le financement des dépenses de santé, en complétant notamment les remboursements de l'assurance maladie obligatoire.

Selon l'IRDES, 94 % de la population seraient couverts par une mutuelle santé en 2008, incluant 4,4 millions de bénéficiaires de la CMU-C. Les mutuelles ne sont pas les seuls prestataires d'une couverture complémentaire: la majorité (59 %) des assurés serait protégée par une mutuelle, 24 % par une compagnie d'assurance et 17 % par une institution de prévovance. La démarche solidaire. certes majoritaire, reste sous la menace des tenants de la concurrence et de la privatisation qui y voient un marché porteur à forte croissance. Cela explique sans doute le fort mouvement de concentration des mutuelles. Elles étaient 790 en 2004 et ne seront plus que 260 en 2016. Les mutuelles ne sont pas à l'abri de mesures de dérégulation qui sapent les fondements de la protection sociale et de la mutualité. Ainsi, de la taxe sur les contrats des complémentaires-santé du précédent gou-

vernement qui ponctionne les mutualistes d'1,1 milliard d'euros, diminuant le droit à la santé alors que 15 % de la population renoncent aux soins pour des raisons économiques.

Avec la Mutualité, les organisations syndicales de salariés ont dénoncé cette dégradation générale et continue de l'accès aux soins. Ensemble (FSU, CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC, CGC et Mutualité Française) elles appelaient encore en mars dernier le gouvernement à engager une action résolue contre les dépassements d'honoraires. La FSU entretient des relations régulières avec la FNMF et la MFP. Elle leur a notamment apporté son soutien pour leur référencement (et donc leur financement dans la FPE) et, aujourd'hui, dans la FPT. Elle s'investit particulièrement avec la MGEN dans le cadre du Carrefour Santé Social. L'objectif pour la mutualité comme pour les syndicats (dont la FSU), reste bien l'amélioration de l'assurance maladie obligatoire.

Politique du médicament

La consommation de médicaments par les Français est stable depuis plus de 5 ans alors que les taux de remboursement diminuent et que se succèdent scandales et polémiques sur l'efficacité voire la dangerosité des produits disponibles sur le marché. En moyenne, en 2011, chaque habitant a consommé 48 boîtes de médicaments et un médicament acheté sur 5 était un médicament générique.

Les Français figurant parmi les plus gros consommateurs mondiaux de médicaments, toute inflexion de la politique publique d'autorisation de mise sur le marché ou de celle de la prise en charge financière fait l'objet de pressions intenses. Enjeux de santé publique, enjeux financiers: entre les discours lénifiants de la puissante industrie pharmaceutique et les déclarations médiatiques fracassantes d'ex-

perts de tout bord, il est difficile au patient de s'y retrouver.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), créée suite au scandale du Médiator, s'est substituée en mai 2012 à l'Agence française de sécurité sanitaire du médicament et



des produits de santé (Afssaps). Elle dispose de pouvoirs et de moyens renforcés, et s'est lancée dans la réévaluation d'une centaine de substances actives. Elle se propose notamment de restreindre les indications de certains médicaments, de façon à garder le meilleur rapport bénéfice/risque pour les patients.

Ces mesures seront de peu d'impact si elles ne s'accompagnent pas d'une politique volontariste d'information sur le médicament à destination des professionnels de santé par d'autres circuits que ceux de l'industrie pharmaceutique. Un travail d'éducation au médicament en direction des patients est tout aussi nécessaire.

La FSU demande une autre politique du médi-

cament: en luttant contre le lobbying des laboratoires pharmaceutiques et en revoyant le statut des visiteurs médicaux, en créant un pôle public du médicament, en développant la recherche publique et en modifiant les pratiques médicales en terme de prescription.

Prévention/éducation



Les initiatives locales de prévention et d'éducation à la santé foisonnent. Leur efficacité et leur coût sont mal connus, entre 1 et 10 milliards d'euros, selon une communication de la Cour des comptes à l'Assemblée Nationale (septembre 2011), soit

quelques pourcents du budget de la santé. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), créé en 2002, se veut le relais des politiques publiques, mais ses campagnes restent souvent confidentielles. Le monde associatif est très actif, mais voit ses financements publics fondre d'année en année.

En milieu scolaire, l'éducation à la santé est assumée en par-

ticulier par les enseignants et les infirmières scolaires. Les sujets à traiter font l'objet d'interminables listes dont l'absence de priorité rend la mise en œuvre difficile faute de savoir par où commencer. S'il est prévu la prise en charge de certaines problématiques dans les cours de biologie (fonctionnement du corps humain – nutrition, sexualité, addictions etc.), les enseignants ne sont guère formés à une approche éducative. Les infirmières conseillères de santé ont compétence à monter des projets, mais leur trop petit nombre ne permet pas de travailler à l'échelle nécessaire pour toucher durablement l'ensemble des jeunes.

Le tableau est donc contrasté: dynamisme de terrain, absence de coordination et d'évaluation nationale. Prévenir plutôt que guérir passe par une autre politique que l'augmentation du prix du tabac. Il est nécessaire de fixer des priorités publiques claires et d'orienter les moyens en conséquence.

DOSSIER

Brigitte Dormont: « Les gains d'efficience... du côté des médecins »

En France comme ailleurs, les dépenses de santé augmentent plus vite que le PIB. Faut-il s'en féliciter?

On évoque couramment le vieillissement de la population pour expliquer cette augmentation des dépenses de santé: c'est une erreur car les études montrent qu'à âge et maladie donnés, on dépensait plus en 2008 qu'en 2000, comme on dépensait plus en 2000 qu'en 1992. Cette augmentation s'explique essentiellement par les innovations médicales et les progrès technologiques: soigner le diabète ou les maladies cardiaques coûte beaucoup plus cher aujourd'hui... mais avec un taux de survie excellent!

La santé est considérée comme un « bien » supérieur, et on ne peut que s'en réjouir. Conséquence inévitable : la part de nos revenus consacrée à la santé progresse plus vite que nos revenus eux-mêmes.

Nous avons en France un taux de couverture assez généreux: de l'ordre de 77 %, hors prise en charge par les complémentaires. C'est globalement le même taux depuis 1970. Mais face à des dépenses de santé en hausse, il a fallu augmenter les taux de prélèvements obligatoires: ces derniers sont passés de 3,8 % du PIB en 1970 à 6,7 % en 2008. Mais on a gagné d'énormes contreparties en terme de bien-être, de qualité de vie, de longévité.

Les dépenses de santé pourraient donc continuer d'augmenter?

Augmenter les dépenses de santé n'est pas forcément une catastrophe. Cela peut avoir du sens, si les Français veulent améliorer leur qualité de vie grâce à la santé, plutôt que de consommer de plus en plus d'autres biens. Il faudrait un débat démocratique pour décider du niveau des dépenses de santé conforme à nos préférences collectives.

Pour rendre cela possible, l'urgence est de réaliser des gains d'efficience, en s'attaquant aux gâchis, à la mauvaise organisation des choses. La droite a cherché à « responsabiliser » le patient en mettant en place des mécanismes pour qu'il dépense moins. Mais les forfaits, franchises, déremboursements n'ont pas servi à réduire les actes prescrits en réponse à un diagnostic donné, mais à faire baisser la part prise en charge par l'assurance maladie. Les gains d'efficience, ce n'est pas réduire la part couverte par la sécurité sociale, c'est réduire la dépense totale, pour le même résultat en santé

La solution est à chercher du côté des « offreurs de soins ». Ce sont les médecins qui prescrivent. La France est très en retard sur cette question, avec sa tradition de médecine libérale. Les médecins refusent toute responsabilité sociale dans les dépenses de soins, cela s'est encore vérifié lors des négociations sur les dépassements d'honoraires.

Que recouvre la notion d'« efficacité productive »?

Il s'agit, pour un état de santé donné, d'utiliser pleinement les moyens qui



Brigitte Dormont, professeur d'économie à Dauphine, titulaire de la chaire Santé de la Fondation du Risque.

sont à notre disposition pour dépenser moins tout en soignant aussi bien, voire mieux; faire en sorte que les patients se comportent mieux, certes, mais aussi que les médecins fassent des prescriptions pertinentes et que le « panier de soins » remboursé soit

évalué en permanence. Les médicaments inutiles doivent cesser d'être remboursés, sans parler de ceux qui ont des effets délétères sur la santé. Les ARS doivent mieux coordonner l'ambulatoire et l'hôpital. La T2A est une réforme de l'hôpital qui va dans le bon sens mais on peut regretter qu'elle n'interroge pas la pertinence des soins. Il faut aussi revoir l'organisation de la médecine de ville. Il y a des déserts médicaux mais aussi des régions surdotées. Avec le paiement à l'acte, dans les régions avec trop de médecins, ceux qui n'ont pas assez de patients doivent multiplier les actes pour que leur revenu ne baisse pas, créant une surconsommation artifi-

Et que pensez-vous de la liberté de fixation des honoraires?

Limiter les dépassements d'honoraires est une nécessité pour favoriser l'accès aux soins. Le

trôlé des dépassements compromet la notion même de financement solidaire. Certains médecins réagissent très violemment à toute idée de contrainte sur leurs honoraires, et le relatif échec de la convention d'octobre montre qu'il

développement incon-

faut un courage politique important dans notre pays pour définir un plafond et des sanctions. Il faudrait déjà arrêter d'encourager les dépassements. Les organismes

complémentaires sont très hétérogènes: certaines mutuelles ne couvrent aucun dépassement mais de nombreuses assurances de groupes, qui bénéficient de subventions via des exonérations fiscales, peuvent les couvrir généreusement.

Céréales et crise alimen

Août 2012: la flambée des prix des céréales sur le marché mondial fait craindre le pire. Faut-il s'attendre à de nouvelles émeutes de la faim, comme en 2007-2008, quand la hausse du prix des denrées alimentaires avait soulevé les populations de nombreux pays, du Sénégal aux Philippines, en passant par l'Égypte ou Haïti? La tension semble être retombée, mais tous les ingrédients de la crise sont là et la sortie de l'hiver pourrait s'avérer difficile. Comment en est-on arrivé là?

Cette année, les conditions climatiques ont fortement obéré les productions agricoles nord-américaines (sécheresse) et russe (gel). La conséquence en est une augmentation de



Une même récolte de blé est fréquemment vendue, achetée et revendue plus de 25 à 30 fois sur les marchés.

plus de 30 % du cours des céréales depuis juin. Les principales victimes en sont les populations pauvres, y compris dans les pays développés. C'est même une question vitale dans certaines régions: 10000 enfants meurent de faim chaque jour dans le monde. Ce sont aussi les éleveurs, en particulier ceux qui pratiquent des élevages « hors sol » et qui doivent acheter tout ou partie de l'alimentation de leurs animaux. Les éleveurs de bétail états-uniens ont demandé cet été à récupérer une partie de la récolte dévolue à la production de carburants: la part de la production nationale de maïs dédiée à la production d'éthanol a rattrapé celle destinée à la nourriture des animaux, mettant en concurrence alimentation et production d'énergie.

La base de l'alimentation

Les échanges de produits alimentaires et agroalimentaires représentent 9 % des échanges économiques mondiaux, contre 30 % au début des années soixante. Dans le même temps, l'agriculture mondiale a nourri 4 milliards d'humains supplémentaires. Les céréales (blé, maïs, riz) sont la principale ressource alimentaire mondiale. 3/5 de la production de céréales sont consommés directement par l'homme. Le restant est utilisé pour 3/4 pour l'alimentation des animaux, et pour 1/4 en semences, biocarburants etc. De manière générale, Amérique du nord et du sud ainsi qu'Europe sont excédentaires et exportent vers l'Asie et l'Afrique. Les agriculteurs des pays producteurs bénéficient de politiques très interventionnistes, qui les protègent des aléas économiques et climatiques. Ce n'est pas le cas par exemple de la multitude des petits exploitants d'Afrique subsaharienne, dont la production souffre davantage d'instabilités politiques que climatiques.

Changer de méthode

L'agriculture mondiale doit se préparer à nourrir 2 milliards d'hommes de plus à l'horizon 2050. Or, la révolution verte des années 1960 (variétés végétales nouvelles, engrais et pesticides) semble avoir atteint ses limites. Les techniques qui ont permis les gains de productivité des trente dernières années se révèlent peu respectueuses de l'environnement et provoquent des pertes de terres agricoles par érosion, tassement ou salinisation des sols. L'urbanisation grignote elle aussi les terres cultivables. Si de forts gains de productivité agricole sont possibles sur le continent africain, il s'agit ailleurs plutôt de changer de méthode pour permettre de maintenir voire de développer la production sans pour autant hypothéquer l'avenir. Agriculture durable, agriculture biologique, agricultures raisonnées, commerce équitable... autant de modèles cherchant une synthèse entre productivité, préservation de l'environnement, équilibre social et rentabilité économique. Ces

Malnutrition pour 2 milliards d'humains

En 2010, 43 % de la population mondiale travaille dans l'agriculture (3 % en France), et 60 % des actifs travaillent, de près ou de loin, à nourrir cette population. D'après la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), un tiers de cette nourriture est perdu ou gaspillé. Cependant 2 milliards de personnes souffrent de sous-nutrition et/ou de malnutrition et 1,6 milliard est surnourri: plus de la moitié de la population mondiale est ainsi mal nourrie. Nourrir convenablement la population humaine en 2050 demandera selon la FAO une augmentation de la production agricole de 70 % par rapport à l'an 2000.

24

taire

L'agriculture mondiale doit se préparer à nourrir 2 milliards d'hommes de plus à l'horizon 2050.



mêmes arguments sont ceux des tenants des OGM (organismes génétiquement modifiés), dont les cultures demandent moins de travail du sol, de pesticides et donc de mécanisation, mais dont les risques en terme d'impact sur la biodiversité sont mal évalués.

La guerre des G20

Le G20 (Groupe rassemblant l'Union Européenne et les 19 pays représentant 85 % du commerce mondial) a pris acte en juin 2011 de la nécessité de se préoccuper de l'augmentation de la production agricole dans les années à venir, de se doter d'un pouvoir interventionniste sur les marchés agricoles de facon à en limiter « les abus », de chercher la transparence dans la gestion des stocks, et de prévoir des réserves humanitaires. Ces déclarations n'ont pas été suivies de prises de décisions... De son côté, le G20 agricole (groupe de 23 pays du Sud emmenés par le Brésil) critique les protectionnismes étatsuniens et européens.

L'alimentation de l'humanité ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion politique d'envergure et d'actes forts permettant le développement d'une agriculture qui produise plus et mieux.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

3 questions à Jean-Paul Charvet:

« Plus de viande, plus de grains »

Comment expliquer que depuis 2005-2006, les prix des céréales aient doublé? Cette situation nouvelle résulte de l'addition de plusieurs phénomènes.

En toile de fond, il y a le fait que dans les pays émergents comme la Chine, et en relation avec l'amélioration des niveaux de vie d'une bonne partie de leurs populations, on consomme de plus en plus de viandes et en particulier de viandes de « granivores » (porcs et volailles), viandes dont la production implique des consommations importantes de grains. Le chinois « moyen » qui consommait 5 kg de viande en 1960, en consomme actuellement 50 kg et pourrait en consommer 75 kg en 2030. Parallèlement, bon nombre d'États ont cherché, à partir des années 1990, à limiter

les coûts liés à leurs stockages de grains en réduisant ces stocks et en passant à des gestions en flux plus tendus. Dans le même temps, plusieurs États, dont les États-Unis et l'Union Européenne, ont encouragé, par des mesures fiscales et en se fixant des objectifs à atteindre, la production de biocarburants.

Pourquoi ces prix sont-ils devenus si volatils?

Dans ce contexte où l'équilibre offre/demande à l'échelle mondiale est devenu de plus en plus tendu, la survenue dans les principales zones de production (Russie et Ukraine, États-Unis, Australie...) d'accidents climatiques (accentués par le réchauffement global du climat?) engendre très vite des envolées des cours des grains.



Jean-Paul Charvet, professeur émérite en géographie agricole et rurale à Nanterre. Auteur de l'Atlas de l'agriculture, comment nourrir le monde en 2050? (Autrement, 2012).

Les céréales sont-elles un objet de spéculation comme un autre?

Les phénomènes spéculatifs sur les grands marchés à terme (Futures Markets) de produits agricoles, tel celui de Chicago, ont pris, depuis la crise immobilière des « subprimes », une ampleur tout à fait inconnue jusquelà: il est devenu fréquent qu'une récolte de blé soit vendue, achetée et revendue plus de 25 à 30 fois sur ces marchés avant d'aboutir à une livraison effective du produit physique.

culturelles

Django à la Cité de la musique

Les Roms font beaucoup parler d'eux. La Cité de la Musique, à la Villette parisienne, consacre une grande exposition à l'un des leurs, Django Reinhardt (1910-1953). Ce génial improvisateur et virtuose, compositeur intemporel, pionnier de la guitare soliste, a donné vie à un nouveau jazz dit « manouche ». Il a su se faire aimer des intellectuels et des nantis et admirer des musiciens et artistes de son époque.



Django Reinhardt.

rière-plan historique et cul-

turel de son parcours: de la zone et des bals popu photographiés par

L'exposition

Swing de Pa-

ris s'attache à

restituer l'ar-

Atget et Brassaï au Montparnasse artiste et bohème, des cabarets chics et cosmopolites de Pigalle aux grands cinémas des Champs-Elysées et aux caves de Saint-Germain-des-Prés... Peu d'effets personnels, la tradition funéraire manouche consistant à les détruire par le feu. Mais la veuve de Diango s'en est affranchi, léguant au Conservatoire de Paris une de ses guitares Selmer. Avec cet instrument emblématique, quelques écrits qui témoignent de son éloignement très tôt de l'école.

Lorsque sa roulotte prend feu, il a 18 ans et perd l'usage de deux doigts. Son jeu singulier à la guitare tient aussi de ses efforts pour surmonter son handicap. Il le conduira de la rue aux plus grandes scènes. Dans le Quintette du fameux Hot Club aux côtés de Stéphane Grappelli. En duo avec Duke Ellington ou Dizzy Gillepsie. Sa popularité n'a jamais cessé, elle s'est même accrue ces dernières années grâce à des musiciens reprenant son répertoire, son swing.

Une version itinérante de l'exposition, fort appropriée pour ce membre de la communauté du voyage, en sera proposée par la suite aux médiathèques et lieux culturels en région ainsi qu'aux centres culturels français à l'étranger. Jusqu'au 23 janvier 2013, centenaire de la naissance de Django

Le tour du monde de Lascaux3



Les fresques de Lascaux s'offrent une tournée mondiale. Le public pourra enfin les découvrir grâce à Lascaux 3, reproduction grandeur nature du trésor préhistorique dont certaines parties n'ont été vues que par les scientifiques. La grotte de Dordogne, découverte en 1940, est fermée au public depuis 1963 pour préserver ce patrimoine unique. Première étape de Lascaux 3, le Centre de culture scientifique de Bordeaux, jusqu'au 6 janvier. Suivra un long périple aux États-Unis, au Canada, en Asie...

La caravane algérienne

Une caravane culturelle Cinéma et révolution a traversé en octobre l'Europe et le Canada. montrant 26 grands films algériens des années 1970-80 et de la révolution algérienne. Visant « à rapprocher la nouvelle génération d'émigrés avec l'histoire de l'Algérie et celle de la guerre de Libération, sauvegarder l'histoire et l'identité nationale ». selon le secrétaire d'État chargé de la communauté nationale à l'étranger qui a collaboré avec l'association



organisatrice, Cinéma Lumière. Début 2013, elle devrait voyager dans plusieurs pays arabes.

Les femmes Modèles

Être une femme, qu'estce que cela veut dire en 2010? C'est la question que Pauline Bureau a eu envie de poser au théâtre, mettant en scène cinq femmes de sa génération, trentenaires au xxIe siècle. Elles sont sept à avoir co-écrit le texte de Modèles, inspirées de lectures d'écrivains, accompagnées par la musique. La pièce expose féminisme et féminité à travers différents parcours de femmes et l'intimité de leurs confidences. Au Rond-Point à Paris jusqu'au 10 novembre, Modèles part en tournée en France jusqu'en avril 2013.

La Résistance en mémoire

Ιe musée de l'histoire de la Résistance est installé



depuis 1992 dans l'école militaire de Lyon réquisitionnée en 1943 par la Gestapo que dirigeait Klaus Barbie. Fermé fin 2011, il propose depuis novembre un nouveau parcours des collections et de l'avancée des connaissances de l'histoire de la Résistance. La reconstitution de la « maison du résistant » rend palpable la répression et le contexte socio-politique à Lyon pendant la seconde guerre mondiale. Les centaines de témoignages audiovisuels d'anciens résistants et déportés portent eux à la réflexion. www.chrd.lyon.fr

Un musée nomade

Depuis octobre 2011, Le Centre Pompidou existe en version mobile. Cofinancée par le ministère de la Culture et des mécènes, contribuant



aussi aux frais de son itinérance, la structure est concue pour voyager de ville en ville et mener l'art au-devant d'un public n'allant pas au musée. Sa première étape fut Chaumont. En trois mois, 35 200 personnes ont découvert les grands artistes du xxe siècle au cours de visites scénarisées. Au même moment, les musées de la ville, dont la programmation faisait écho à l'exposition, ont vu leur fréquentation doubler par rapport à celle habituelle pour la même période. Après Cambrai (42 000 visiteurs) et Boulogne-Sur-Mer, les chapiteaux de l'art contemporain sont ancrés à Libourne jusqu'au 15 janvier. Le nouvel accrochage Cercles et Carrés réunit les grandes tendances de la création du xx^e siècle, l'art abstrait et l'abstraction

géométrique, avec Kandinsky, Duchamp, Buren...

26

Reinhardt.

Lille la fantastique

Lille explose chaque année en événements culturels hors normes. L'édition 2012, baptisée Fantastic, propose trois mois de festivités échevelées.



Les festivités de Fantastic ont débuté par une grande parade dans les rues de Lille. À sa tête, un géant échevelé de 8 mètres, créature de l'artiste Nick Cave.

La maison à l'envers de Jean-François Fourtou, le terrain de foot bosselé de Priscilla Monge, la voûte de dentelle stellaire du dessinateur belge François Schuiten et le nuage de mer de Fujiko Nakaya sont quelques-unes des 25 métamorphoses qui ont modifié la capitale des Flandres. Magie des sorciers, surnaturel, étrange et horreur règneront jusqu'au 13 janvier 2013 à Lille et dans 70 villes de l'Eurométropole. Après la science-fiction de *Paranoïa* l'an dernier, l'étrange prend le relais en cette fin d'année 2012 avec une édition intitulée *Fan-*

Cette explosion de créations a débuté le 10 octobre dernier, dans les rues de Lille, par la grande parade présidée par un géant échevelé de 8 mètres, créature de l'artiste Nick Cave. Donnant le ton de trois mois d'une grande fête de la démesure et du merveilleux. Des expositions, des installations, du théâtre, de la littérature, du cinéma, du cirque... De quoi faire rêver en ces temps difficiles.

Depuis 2004, où Lille fut capitale eu-

ropéenne de la culture, le Nord a su capitaliser l'image positive des événements hors normes qui y furent organisés. Forte de cet élan créatif, la population de la région attend désormais chaque fin d'année pour vivre au rythme de manifestations culturelles fortes. Aux manettes de Lille 3000, créée en 2006, l'équipe de Didier Fusillier s'attache à faire intervenir des artistes, grands noms ou jeunes révélations, dont les œuvres installent des visions du futur et transforment le territoire au gré d'innovations technologiques. Grands musées et galeries réputées associent leurs collections de l'étrange au programme des institutions culturelles locales. Dans une atmosphère artistique et festive et à une échelle grandiose, le citoyen se

trouve ainsi confronté aux questions de société, à son développement.

L'innovation étrange

Plus de trente grandes expositions forment le parcours de l'étrange, de Lille à Roubaix, Tourcoing... Expositions artistiques ou associant art et science, comme Futurotextiles dont la première édition de 2006 a, depuis, parcouru une tournée internationale jusqu'en Chine. La troisième édition a été inaugurée en même temps que le bâtiment du nouveau Centre européen des textiles innovants qui a ouvert le 10 octobre à Tourcoing (elle se-

ra visible ensuite à la Cité des Sciences à Paris). Matières incroyables, dentelles micro encapsulées, textiles magiques sont au cœur de l'exposition. Tous ces travaux offrent un écho optimiste à la tradition économique d'une région bouleversée par la désindustrialisation.

Tout le programme sur www.fantas-tic2012.com

VÉRONIQUE GIRAUD

Littérature, cinéma et musique électro

La littérature fantastique n'a jamais eu autant de succès qu'en ce début de xxi° siècle. Elle a bien sûr sa place dans le programme de Fantastic. Le réseau des libraires indépendants, les éditeurs régionaux, les médiathèques et bibliothèques devraient connaître une belle affluence alimentée par le parcours du livre d'épouvante organisé le 10 novembre pour petits et grands. Côté cinéma, Tim Burton et ses monstres sont de la fête, extra-terrestres et science-fiction aussi. Et, pour passer d'une année à l'autre, les films du programme « De l'autre côté du miroir » mettront le fantastique sur grand écran. Autour de ce cinéma, quatre groupes de la métropole seront sur scène et dans les cinémas avec leur premier ciné-concert.

Les enfants aussi

Les enfants vivront une fête de fin d'année 100 % Fantastic. Depuis la gare Saint-Sauveur transformée en fête foraine avec des trains fantôme et d'étranges installations conçus par des artistes, les parades des animaux de l'Hospice Comtesse, la marionnette d'une maison folie, la balade science et fiction d'une autre au musée mobile Mumo, ils parcourront des univers dédiés à leur imaginaire.

La culture fait triste

Avec un budget 2013 en diminution de 4,3 %, la culture est un des ministères les plus atteints par la riqueur. Difficile, dans ces conditions, d'aider un patrimoine coûteux, des arts vivants d'avenir, et plus encore d'avoir des projets.

Les pays européens, principalement la France et l'Allemagne, accusent de nombreuses différences de conduite politique. Mais il en est une dont on parle peu : le budget de la culture. Si Outre-Manche on serre les ceintures dans tous les secteurs, culture compris, avec une diminution de 6 %



Les arts vivants en mal de financements.

effective pour l'an dernier, il n'en va pas de même Outre-Rhin. Le budget général est en diminution de 3,1 %, mais pas celui de la culture qui affiche une hausse insolente de 8 % pour 2013. Avec 1,28 milliard d'euros pour son ministère, Bernd Neumann voit les choses de haut : ce budget voté n'est pas un listing de subventions. mais « un investissement indispensable pour l'avenir de notre société ». La France n'a pas cette chance. Le budget de la culture suit la baisse générale, faisant triste mine avec ses 4,3 points en moins malgré la promesse du candidat Hollande de le « sanctuariser ». Certes, avec 25 % de population en moins, il reste deux fois supérieur à celui de la République fédérale mais, chez nos voisins, les Länder ont la main mise sur la politique culturelle et financent bien plus la culture que nos pauvres régions.

Un patrimoine riche et coûteux

Si l'on dépasse la question des chiffres pour suivre le contenu, on se rend vite compte que cette belle augmentation allemande va essentiellement servir à la conservation du patrimoine. Une question casse-tête pour tout ministre, tant le patrimoine de pays comme l'Allemagne, mais plus encore l'Italie ou la France, est gourmand en entretiens et en réhabilitations. Au détriment, pensent de nombreux créateurs, de l'art vivant. Une sorte de combat entre passé et avenir, dans lequel la puissance publique ne peut guère se permettre de prendre parti.

Aurélie Filippetti joue d'ailleurs sur cette dichotomie, affirmant qu'avec 385,8 millions d'euros de subvention « les interventions en faveur du spectacle vivant et des arts plastiques sont sanctuarisées ». L'aide à l'éducation artistique et culturelle est également en augmentation (+ 8 %) ainsi que celle pour l'enseignement supérieur culturel (+ 2,52 %). Avec 322 millions d'euros, le budget des monuments historiques n'est pas touché, mais il semble bien petit au regard des besoins en restauration des 44 000 monuments classés que compte le pays. « Chaque année, nous savons que nous ne pourrons pas tout faire » reconnaît Philippe Belaval, président des monuments nationaux. Additionnées, les différentes évaluations faites par les associations de protection chiffrent à 700 millions par an sur dix ans les besoins en la matière. Plus du double.

Face à cette demande que rappelle le mauvais état de monuments célèbres, comme la basilique Saint-Denis ou le Panthéon, ou moins connus comme les Vieilles maisons françaises, la ministre a promis de présenter en 2013 une loi d'orientation « sur les édifices protégés, l'archéologie, les archives et les musées » et de défendre un secteur « qui représente 100 000 emplois et 5 milliards d'euros de retombées économiques ».

Projets diminués ou abandonnés

Conséquences : les grandes institutions ont été mises au régime sec avec une baisse de plus de 7 % pour l'Opéra de Paris, le Grand Palais et le Centre des monuments nationaux. 150 millions ont été supprimés au

La mauvaise gestion des grands chantiers épinglée

La Cour des comptes n'aime pas les discours. Elle préfère les chiffres. En février dernier. l'institution de la rue Cambon n'a pas été tendre pour un ministère de la culture assez incompétent dans la gestion des grands chantiers. Elle a ainsi démontré qu'entre 2007 et 2011, l'équivalent d'un an de crédits d'investissements avait été mangé par... les dépassements de budget sur 35 grands chantiers! La Philharmonie de Paris bat tous les records avec 336 millions d'euros dépenses contre 173 prévus. Le Mucem de Marseille (musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) passe de 99 à 160 millions. le centre des archives nationales de Pierrefitte de 119 à 195 millions d'euros. Pour les rénovations, les choses ne vont pas mieux : le quadrilatère Richelieu, ancien siège de la Bibliothèque nationale de France réussit une augmentation de 42 % (de 149 à 211 millions d'euros). Le Louvre lui-même, avec son nouveau département des arts de l'Islam, parvient à doubler l'addition de 61 à 91 millions d'euros.

28



Centre national du cinéma, qui est pourtant d'une aide précieuse au cinéma français, lui-même un secteur économique et culturel florissant. Et qui exporte! Les projets de l'ère Sarkozy sont également revus, soit à la baisse comme le nouvel aménagement de la Comédie française, soit complètement abandonnés comme la Maison de l'histoire de France fortement contestée (voir Pour n° 148) ou le musée de la photographie de Paris. En revanche, les grands chantiers en cours sont préservés, malgré les colères de la Cour des comptes (voir ci-contre) Le Mucem (musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) de Marseille, capitale européenne de la culture en 2013, le nouveau Centre des archives nationales de Pierrefitte (Seine-Saint-Denis), la Philharmonie de Paris ou la rénovation du musée Picasso fermé depuis deux ans et dont la facture a doublé, passant de 24,8 millions prévus à 54,1 millions.

L'investissement « indispensable pour l'avenir de notre société » dont se targue son collègue allemand n'est pas vraiment au menu d'Aurélie Filippetti, qui se voit contrainte à gérer les économies là où ses prédécesseurs affichaient encore de grands projets.

JACQUES MUCCHIELLI

Les syndicats en colère

Les syndicats du ministère de la culture (CFDT, CFTC, CGT, FSU, SUD et UNSA) ont vivement réagi à l'annonce du budget : « Jamais dans son histoire le ministère de la culture et de la communication n'avait connu une baisse aussi sévère de son budget ». Pour eux. ce budget « s'inscrit dans la continuité de la RGPP quand il ne va pas au-delà. Il est en effet question de réduire encore les dépenses de fonctionnement des services par : « des mesures d'organisations »; « la recherche de mutualisation de fonctions et de moyens »; « une politique de rationalisation » etc. »

Déçues, les organisations syndicales ne croient pas à « la refondation d'un ministère de la culture « saigné à blanc », comme le reconnaît elle-même » Aurélie Filippetti. De plus « le coût exorbitant de la RGPP - 1 707 emplois détruits ces 5 dernières

années (soit 7 % des effectifs globaux) » va connaître « une nouvelle hémorragie : le ministère et ses établissements devraient perdre encore 100 emplois en 2013. À cela s'ajoutent des redéploiements à hauteur de 60 postes pour ouvrir ou rouvrir, dans un contexte de pénurie inédit, plusieurs entités : le MUCEM, le musée Picasso... ».

Même l'abandon de grands projets « ne permet pas de garantir les moyens et de redonner du sens aux missions fondamentales du ministère ».

Les syndicats donnent un visage aux chiffres : « les crédits du patrimoine reculent de 9,8 %; ceux de la recherche culturelle et de la culture scientifique de 4,22 %; ceux de la création de 1,57 %. Quant aux opérateurs, ils devraient être mis

largement à contribution tant



Même l'abandon de grands projets « ne permet pas de garantir les moyens ».

en ce qui concerne leur subvention que leur fond de roulement ».

Ils rappellent l'engagement de François Hollande, « Il faut que le budget de la Culture soit entièrement sanctuarisé », commentent : « La rigueur la plus

dure aura donc succédé aux promesses de campagne (...) Ce n'est pas en amputant que l'on remet en marche un ministère » et concluent : « Nous attendons de pied ferme le détail de toutes ces mesures ».

rencontre

Agnès Varda, cinéaste, photographe, plasticienne publie avec Arte *Tout(e) Varda*, un coffret qui rassemble l'ensemble de son œuvre, et plus encore...

Vous publiez un coffret compilant toute votre œuvre et en même temps, vous souhaitez vous adresser aux enseignants. Qu'avez-vous à leur dire?

Je veux leur dire que si quelques fois il leur faut du courage pour faire leur travail, leur parole peut transformer la vie des enfants. Le comportement d'un enseignant peut marquer toute une vie. J'ai une expérience à rapporter. Cela se passait pendant la seconde guerre mondiale. Il y eu bombardement alors que j'étais au lycée pendant que la professeure faisait un cours sur Mallarmé. Il nous a fallu tous descendre à la cave. Aussitôt assis, la prof a repris son cours. Cette histoire je l'ai racontée dans Les plages d'Agnès. Ce film raconte ce que i'ai appris des enseignants, comment leur parole m'a impressionnée, m'a marquée. Si parfois il leur faut traverser des moments difficiles, supporter une classe qui chahutent ou qui écoute à moitié, leur parole, l'exemple qu'ils donnent sont déterminants. Ils ont toute mon admiration.

J'ai aussi eu la chance de rencontrer pas mal d'enseignants qui m'ont dit avoir fait passer mes films dans leur établissement, notamment Les glaneuses et les glaneurs qui propose une réflexion sur la consommation, le développement. Mes films peuvent les aider dans ce type de démarche, parce que j'ai un langage qui peut paraître un peu étrange, mais qui au fond assez simple. À partir de là, ils peuvent broder, travailler.

Pourquoi avoir choisi de compiler toutes vos œuvres?

Ce n'est pas une compilation, c'est une somme, une addition, un inventaire, mais un inventaire un peu à la façon de Prévert. La liberté de ton de Prévert a été essentielle pour moi. Ce coffret c'est tout ce que j'ai fait, c'est une pochette-surprise. Il y a une toupie, une photo, une recette de gratin de côtes de blettes. Il y a des éléments inédits comme

« Un inventaire à la Prévert »



cette publicité pour Tupperware que j'ai faite à la façon de Jacques Demy. Il y a mes films documentaires et mes films de fiction. En tant que cinéaste j'ai navigué naturellement d'un genre à l'autre. Mais mon travail artistique ne se limite pas à ça. J'ai débuté comme photographe, je suis cinéaste. Mais j'ai aussi créé les cabanes. Vous n'avez pas aimé les cabanes quand vous étiez enfant? Faire une cabane c'est une façon de se mettre à l'abri, alors, quand je fais les cabanes, je raconte quelque chose, je fais des cabanes dans des matières qui ont du sens comme de la pellicule de film.

Comment êtes-vous devenue cinéaste?

Mon premier film, La pointe courte avec Philippe Noiret dont c'était aussi le premier film et Silvia Montfort qui avait déjà un nom, se déroule à Sète. En tant que photographe j'avais travaillé sur le quartier des pêcheurs. J'aimais les pêcheurs de ce quartier, leurs familles, leur façon de travailler et de parler de leurs problèmes. Je les photographiais, je notais leurs propos. Je me

Agnès Varda

Née en Belaiaue en 1928. Photographe, plasticienne, elle est surtout réalisatrice. La pointe courte, Cléo de 5 à 7, Sans toit ni loi, Les glaneurs et les glaneuses, Jacquot de Nantes... Tou(e) Varda est compilé dans un coffret publié avec Arte.

souviens avoir été très impressionnée par une fratrie de neuf enfants. Les lieux aussi me plaisaient, les matières les détails, le vent dans les draps. Je me préparais en photographe à devenir cinéaste. Comment et pourquoi ai-je commencé à écrire un scénario et en envisagé de faire un film? Un mystère subsiste. J'étais photographe mais aimant les mots et les dialogues. Peut-être voulais-je quitter le silence des portraits immobiles pour aller vers des voix, des sons, du mouvement et de la musique. J'ai écrit le scénario à ma façon, des dialogues que je soignais de mon mieux pour le couple et des propos recueillis auprès des gens de la pointe courte que j'adaptais.

Vos débuts c'est aussi la rencontre avec Jean Vilar, avec Jacques Demy que vous avez épousé. En quoi ces rencontres ont-elles été déterminantes? Je travaillais comme photographe au Théâtre national populaire alors dirigé par Jean Vilar. Puis j'ai rencontré Jacques Demy mon futur époux. Ce sont mes premières rencontres. Ce sont eux qui m'ont lancée. Avec Jacques on s'était rencontré dans un festival de courts métrages après on a passé pas mal d'années ensemble. 32 ans... Alors évidemment son absence est très présente dans ce coffret qui contient mon parcours, ma vie, tous les gens que j'ai approché. J'ai fait un film sur Jacques, Jacquot de Nantes, d'après ses souvenirs d'enfance qu'il m'avait d'abord racontés puis écrits. J'apprenais à connaître un petit garcon qui a traversé la même époque que moi mais d'une tout autre facon.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE DAVIN



Professionnels de l'éducation, profitez d'une épargne bonifiée de 10 et 30%.

Pour toute information ou demande de formulaire :

sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Nº Azur 0 811 65 65 25 par téléphone









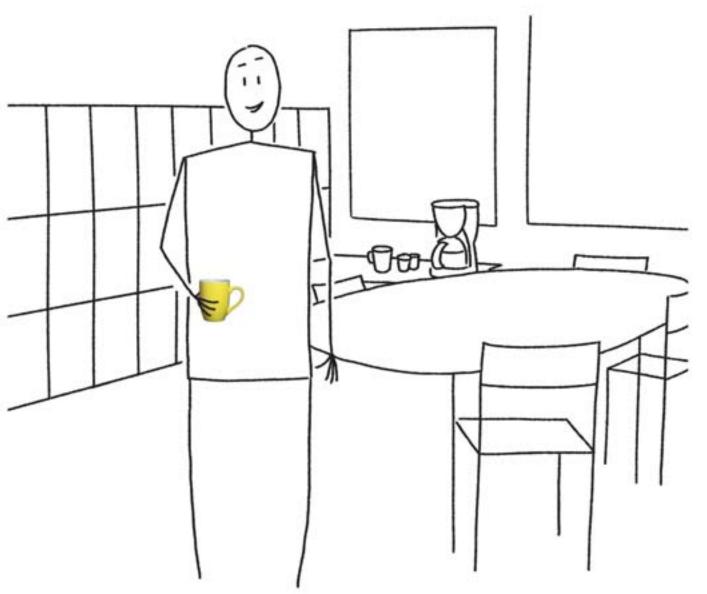


Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos 170 000 partenaires du tourisme et des loisirs.



«En groupant assurance professionnelle et assurance personnelle à la MAIF, je suis moins stressé et en plus, je fais des économies.»

Benjamin - Enseignant titulaire 1^{re} année.



OFFRE « JEUNE ENSEIGNANT » – 30€ OU 60€ REMBOURSÉS.

Être bien assuré, c'est être couvert pour ses risques professionnels et privés.

Avec l'offre « jeune enseignant », la MAIF vous propose de faire des économies en combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto ou habitation.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001°

